

Désinscription

- **Si vous êtes étudiant·e de 1^{ère} année et que vous souhaitez vous désinscrire car vous vous réorientez ou que vous modifiez votre inscription, veuillez consulter le point « Réorientation » ou « Modification d'inscription »**
- **Une inscription peut être annulée à la demande expresse de l'étudiant·e pour le 30 novembre au plus tard. Seul l'acompte de 50€ reste dû, à titre de frais administratifs¹.**
- **Au-delà du 30 novembre, toute inscription sera comptabilisée dans le cursus de l'étudiant·e s'il ou elle n'a pas demandé par écrit sa désinscription auprès de son ou sa Gestionnaire administratif·ve du parcours académique.**
- **En cas de désinscription à partir du 1^{er} décembre et quelle que soit sa date d'inscription, la totalité des droits d'inscription reste due pour le 1^{er} février au plus tard.**

La seule procédure valable de désinscription est d'informer son ou sa Gestionnaire administratif·ve du parcours académique par courriel en joignant, à peine de nullité, une copie recto-verso de sa carte d'identité. Les désinscriptions par téléphone, en personne ou auprès d'une autre personne que le ou la gestionnaire administratif·ve du parcours académique ne sont pas prises en considération.

Vous trouverez les coordonnées des gestionnaires administratif·ves du parcours académique à l'annexe 8 du Règlement des études et des examens et sur ePerso dans la partie Contacts utiles.

Une désinscription peut avoir des conséquences sur vos allocations familiales et/ou, pour les étudiant·e·s d'une nationalité hors UE, sur le renouvellement de votre titre de séjour. Avant de vous désinscrire, renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocations et/ou auprès de votre administration communale.

¹ Si vous avez effectué un paiement pour un montant supérieur à 50 euros, le montant trop perçu vous sera remboursé sur le numéro de compte renseigné lors de votre demande d'inscription. Si vous n'en avez pas renseigné, veuillez le communiquer au Service comptable (servicecomptable@ephec.be) accompagné d'une copie recto-verso de votre titre d'identité en cours de validité.